GERFRAN
Société anonyme
au capital de 500 000 francs
Siège social : ZI NORD - Route de Beaupuy
47200 MARMANDE
MARMANDE B 328 230 511

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, et le trente octobre, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur LOUBET Gérard préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur CAZAUBIEL François et Madame LOUBET Nicole, les deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame CAZAUBIEL Claudine assure le secrétariat de la séance.

Monsieur AVIANO Claude, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4998 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,

A7784

1 7 NOV. 1998 14B47



- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Mademoiselle LOUBET Géraldine demeurant 8 Impasse Camille Corot 47200 MARMANDE

en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur LOUBET Nicolas, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandant de son prédécesseur , qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle LOUBET Géraldine, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à Maître Jean-Louis BALLEREAU, Avocat, SELARL JURI-LAWYERS CONSULTANTS 64 Boulevard Carnot 47000 AGEN à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
LOUBET Gérard

La secrétaire
CAZAUBIEL Claudine

Les scrutateurs
CAZAUBIEL François

LOUBET Nicole